De Journal Ale Journal Called

België - Belgique

P.B. - P.P. B/7

n°**6**







Phare n°6 | Juin 2012 | Juin 2012 | Phare n°6

SOMMAIRE

3	EDITO
4	TOUS ÉGAUX POUR EXERCER SA CITOYENNETÉ ?
6	UNE CONVENTION TOUTE SIMPLE
7	UN CODE ÉLECTORAL «HANDICAPÉ ADMIS»
9	FAIRE DISPARAÎTRE LES OBSTACLES
10	DES ASSOCIATIONS APPORTENT AUSSI LEUR AIDE

Décret Inclusion : le rapport de la concertation est en ligne ! Une large concertation a été organisée pour alimenter la rédaction du futur «Décret Inclusion». Ce Décret, qui régit la politique en faveur des personnes handicapées à Bruxelles, a la volonté d'inclure véritablement la personne porteuse d'un handicap dans tous les aspects de notre société (emploi, logement, loisirs,...). Vous retrouverez une synthèse de cette large concertation dans un rapport téléchargeable sur le site de Phare : www.phare.irisnet.be.

Bienvenue à «AccessHouse» «AccessHouse» est le premier site immobilier belge dédié à l'achat, la vente et la location de biens destinés aux personnes à mobilité réduite. Cela inclut les personnes avec un handicap temporaire comme les familles avec des enfants en bas-âge, les personnes âgées ou encore celles atteintes d'une déficience visuelle, auditive ou cognitive. Rendez-vous sur www.accesshouse.be.

Journée mondiale des sourds La journée aura lieu le samedi 22 septembre 2012 à Louvainla-Neuve (auditoire Aula Magna). Au programme : animations, stands, conférence. Plus d'infos sur le site de la Fédération Francophone des Sourds de Belgique : **www.ffsb.be**

AFrAHM : Journée des familles le 8 septembre 2012 ! L'AFrAHM tiendra sa traditionnelle «Journée des Familles» le samedi 8 septembre 2012 au domaine des Grottes de Han. Visite, expo, repas et simulations de vote, dans le cadre de la campagne de sensibilisation pour les élections 2012. Plus d'infos sur *www.afrahm.be*. Inscription obligatoire : 02/247.28.16 | olivier. vanpeteghem@afrahm.be

Des événements «Bruxelles pour tous» L'édition papier trilingue 2012 du «Guide Bruxelles Pour Tous» paraitra en juillet prochain (www.bruxellespourtous.be). Par ailleurs, 17 «visites guidées pour tous» sont organisées à Bruxelles par «Voir et dire Bruxelles» en association avec AMT Concept (www.voiretdirebruxelles.be). «Libercity»: Journée de sensibilisation à l'accessibilité dans l'espace urbain le 19 septembre 2012.

EDITO



Edito 3

La participation à la vie politique et publique est un droit reconnu pour toutes les personnes porteuses d'un handicap. Ce droit est central pour atteindre les enjeux d'inclusion que nous poursuivons dans notre politique. Les conseils d'usagers, les conseils consultatifs (y compris dans les communes), les associations... de nombreux lieux de participation existent et peuvent vous aider!

Ce nouveau numéro de Phare a pour but de vous faire découvrir ou redécouvrir tous ces projets qui soutiennent et favorisent l'exercice de la citoyenneté... Ces initiatives sont très variées : que ce soit à travers l'accompagnement des personnes lors du scrutin électoral, l'aménagement physique des bureaux de vote, les espaces de parole dans diverses associations, la traduction de textes de loi en «facile à lire» ou encore via des outils pédagogiques spécifiques (DVD, brochures,...).

J'espère que la lecture de ces pages vous donnera l'envie d'aller plus loin, de faire connaître votre avis en vous exprimant dans ces différents lieux et, ainsi, exercer pleinement vos droits... pour une meilleure prise en compte de la personne handicapée dans notre société!

Je vous en souhaite bonne lecture!

La ministre de la Politique d'aide aux personnes handicapées de la Commission communautaire française

«Nos Pilifs» a perdu sa maman...

C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons appris le décès d'une grande dame : Nelly Filipson. Nous l'avions encore rencontrée récemment et, bon pied bon œil, elle continuait à porter sans cesse de nouveaux projets motivants. C'est elle qui a mis sur les rails l'entreprise de travail adapté «Nos Pilifs» qu'on ne présente plus. Son optimisme, son caractère volontaire, créatif, passionné ont marqué, et marqueront encore longtemps, le monde du handicap en région bruxelloise. Nelly Filipson était tel un chêne qui a planté durablement ses racines, préservons-en les fruits en nous souvenant d'elle.

Nous sommes de tout cœur avec ses proches, sa famille, mais aussi la grande famille de «Nos pilifs».

TOUS ÉGAUX POUR EXERCER SA CITOYENNETÉ?



4 Introduction

Il en a fallu du temps pour arriver au suffrage universel, mais aujourd'hui nos démocraties ne remettent pas ce principe en question. Pourtant, avant d'affirmer que les prochaines élections communales, niveau le plus proche des citoyens, seront ouvertes à toutes et tous, encore faut-il être certain que les locaux soient « universellement » accessibles...

En principe, puisque la Belgique a ratifié la Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées, dont nous présentons plus loin une «version simplifiée», le droit de vote devrait pouvoir être exercé sans difficulté.

NOUS AVONS PU CONSTATER QUE DIVERS ORGANES, COMME LES CONSEILS DES USAGERS ET LES CONSEILS CONSULTATIFS COMMUNAUX, ONT AIDÉ À REPÉRER LES OBSTACLES À ÉVITER, SELON LES HANDICAPS PRÉSENTÉS. MAIS IL EST TOUJOURS POSSIBLE DE FAIRE MIEUX ET LES AUTORITÉS COMMUNALES DOIVENT Y VEILLER.



En chaise roulante ou à mobilité réduite

Un effort est prévu bien sûr pour que l'électeur qui se déplace en chaise roulante dispose d'un isoloir adapté, au rez-de-chaussée. Mais il doit en avoir fait la demande auparavant! Il est donc important que les personnes soient averties. Même si l'on n'est pas «chaisard», on peut se déplacer tout simplement avec difficulté et ne pas être en mesure de traverser de longs couloirs encombrés, sans avoir recours à une aide externe. D'ailleurs, les personnes âgées, même sans handicap, éprouvent souvent le même genre de problème.

Du côté des malvoyants

Jusqu'à présent, il n'est pas possible d'obtenir une convocation en braille. Dans les bureaux et les isoloirs, il n'y a pas non plus d'instructions en braille. Un système audio - avec casque - constituerait un plus pour les aveugles ou malvoyants. Il reste évidemment la solution de se faire aider par une personne de confiance ou par le président du bureau de vote.



Handicap mental

Ce n'est pas parce qu'une personne est en situation de handicap mental qu'elle ne peut pas comprendre des notions simplifiées. Les textes explicatifs doivent donc être rédigés de manière simple, claire et compréhensive. Un fléchage adapté doit également être prévu. Préparer ces personnes au vote peut se faire dans des lieux de paroles où elles se sentent bien. Nous présentons dans ces pages, quelques pistes dans cette direction.

TÉMOIGNAGE

Muriel Lequeu

Muriel Lequeu se déplace en chaise roulante. Pour elle, impossible de prévoir, c'est le hasard qui joue dans l'accessibilité des urnes. Si on n'a pas prévenu les autorités communales de son handicap, on peut se retrouver convoqué au 2e étage, sans ascenseur! Elle qui a toujours tenu à remplir son devoir électoral a constaté que la situation varie selon les communes, mais elle n'a pas l'impression que c'est la préoccupation première en Belgique de faciliter l'accès aux urnes pour la personne handicapée. Les pages suivantes montrent quand même que les choses évoluent dans le bon sens.

UNE CONVENTION TOUTE SIMPLE...

La Convention des Nations-Unies relative aux droits des personnes handicapées a été ratifiée par la Belgique en 2009, mais elle n'est pas pour autant connue de tous et en particulier de ceux qui ont intérêt à la connaître.

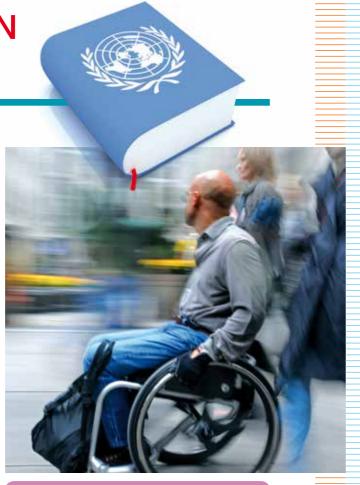
Il est vrai que les textes de loi sont déjà tellement arides que, même si on en connaît l'existence, encore faut-il être en mesure de les décrypter. C'est pourquoi, le service d'accompagnement SISAHM a été chargé d'en produire une version « facile à comprendre ». Un texte qui est aussi un outil pour les professionnels des centres et services spécialisés.

Anne-Marie De Vleeschouwer, coordinatrice du projet, et Serge Manneback («auto-représentant» - voir encadré) se sont penchés, avec d'autres «auto-représentants» et des personnes ressources, sur les textes officiels, pour les rendre plus simples. Les 50 articles de la Convention sont ainsi illustrés par des exemples et de nombreuses photos. Parmi les «idées importantes», on retrouve, par exemple, l'idée qu'il faut améliorer l'accessibilité.

Comme le dit la Convention, l'entrée des bâtiments, les trottoirs, les ascenseurs, les escaliers, constituent des pièges au déplacement.

MAIS L'ACCESSIBILITÉ, C'EST AUSSI RENDRE LES **INFORMATIONS PLUS** COMPRÉHENSIBLES.

L'affichage doit être grand, clair et facile à comprendre. Les pictogrammes peuvent, à ce titre, constituer un bon moyen de faire passer un message de manière simple



TÉMOIGNAGE Serge Manneback

Serge Manneback est heureux d'avoir participé à cette initiative. Il est un des autoreprésentants, ces personnes porteuses d'un handicap qui souhaitent témoigner, en leur nom propre, de leur parcours de vie :

«C'est important bien sûr que l'on sache bien tout ce qui est à disposition des gens comme moi. Mais tout n'est pas encore parfait. Il y a encore des lacunes : il faut continuer à équiper les espaces publics, et donc les bureaux de vote, pour gommer le plus possible les inconvénients du handicap pour l'exercice des droits démocratiques. » Et il poursuit : « Chacun comprend qu'il faut venir aider les personnes en chaise roulante pour qu'elles accèdent aux isoloirs. Mais encore faut-il que ces isoloirs ne soient pas trop hauts! » Il conclut : « Il faut rappeler que, si les personnes ne se sentent pas à l'aise, elles peuvent toujours demander de l'aide! »

UN CODE ÉLECTORAL «HANDICAPÉ ADMIS»

La politique locale interpelle particulièrement les citoyens. Et les personnes en situation de handicap souhaitent bien souvent exercer leurs droits à ce niveau en particulier. Le choix de leurs représentants est effectivement essentiel pour faire évoluer positivement la société vers une aide plus efficace pour faciliter leur vie collective.

Les bureaux de vote sont repris comme bâtiments ouverts au public et doivent donc être rendus accessibles aux personnes handicapées, quel que soit le type de handicap. L'obligation de se déplacer, de préférence en toute autonomie, suppose l'accès au transport en commun, en tenant compte du fait que les élections se déroulent le week-end. Le code électoral communal bruxellois prévoit que l'électeur en situation de handicap peut être accompagné d'un guide. Mais, quoi gu'il en soit, c'est l'aménagement adéquat des locaux et des isoloirs qui rendra les personnes véritablement autonomes. Des associations spécialisées pourront faciliter certaines démarches (voir lexique en fin de numéro).

Des mesures concrètes

De leur côté, les stewards communaux bénéficient d'une formation spécifique. Ils sont donc au service des personnes qui ne se sentiraient pas pleinement soutenues dans l'exercice de leur droit de vote. Un dépliant «L'isoloir accessible à tous » est envoyé aux administrations communales de manière à sensibiliser les communes et les présidents de bureaux de vote à l'accueil des personnes à mobilité réduite, le jour des élections.

Ce dépliant livre quelques conseils très concrets, comme par exemple : éviter les manœuvres rapides ou brutales quand on pousse une personne en fauteuil roulant, éviter de distraire un chien-guide, utiliser des phrases courtes pour s'adresser aux personnes malentendantes, se présenter de manière simple et chaleureuse auprès des personnes déficientes intellectuellement, leur expliquer lentement, étape par étape, le déroulement du vote, etc.

Et que faire si on ne se sent pas bien accueilli?

Malgré la volonté des officiels et des associations, il se peut que les efforts soient insuffisants. Comme tout citoyen, la personne handicapée peut introduire une plainte auprès de sa commune si elle juge que le code électoral n'a pas été respecté. Si la commune ne réagit pas, il est également possible de déposer une plainte auprès du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.

Ce Centre reçoit régulièrement des plaintes, qu'elles concernent l'accès aux biens et aux services, l'emploi, les transports, etc. Le handicap constitue le deuxième critère de discrimination après le racisme. Il considère que le refus d'aménagements raisonnables pour les personnes handicapées constitue un comportement discriminatoire.

POUR EN SAVOIR +

Le Centre pour l'Egalité des Chances a réalisé deux brochures disponibles sur www.diversite.be:

L' une est à destination des personnes handicapées et leur entourage, afin de mieux faire connaître la législation antidiscrimination et le rôle du Centre dans la lutte contre les discriminations. L' autre est consacrée au « Mainstreaming de l'égalité des chances dans la vie locale», a été réalisée avec la participation de plusieurs acteurs, dont le Belgian Disability Forum.

Parckdesign, initié par Bruxelles Environnement, est un <u>évènement</u> qui interroge le rôle des espaces verts et espaces publics en Région de Bruxelles-Capitale. Sous le titre GARDEN, l'édition 2012 propose de transformer une sélection de friches et terrains vagues en une nouvelle forme d'espace urbain où la végétation est plus ou moins présente. Des architectes, paysagistes, designers et artistes ont été invités à réaliser des interventions au cœur de la zone du Canal, faisant par la même occasion découvrir le potentiel de ces quartiers.

Les interventions urbaines seront visibles du 29 juin au 14 octobre 2012. Voir et Dire Bruxelles et Pro Velo proposent une série de visites accessibles à toutes et tous.

Circuits à pied

Samedi 28/7 à 14:00 (FR), circuit A, durée 1:30, accessible aux personnes en chaise roulante

Samedi 18/8 à 14:00 (FR), circuit B, durée 1:30, accessible aux personnes en chaise roulante et aux personnes sourdes/ malentendantes (interprétation en langue des signes)

Samedi 8/9 à 14:00, (FR/NL), circuit A ou B, durée 1:30, accessible aux personnes non et malvoyantes (audiodescription en français, en collaboration avec Audioscenic asbl) durée max 3:30 Réservation:

Voir et Dire Bruxelles, 02/563 61 51 ou info@voiretdirebruxelles.be www.voiretdirebruxelles.be Point de départ à déterminer suivant les circuits

Circuits à vélo

Samedi 30/ 6 à 14:00 (FR), du<mark>rée m</mark>ax 3:30 Samedi 7/7 à 14:00 (FR/NL), durée max 3:30

Samedi 11/8 à 14:00 (FR) accessible aux personnes en chaise roulante et aux personnes sourdes/ malentendantes (vélos adaptés mis à disposition par Almagic asbl et interprétation en langue des signes durée max 3:30

Dimanche 9/9 à 14:00 (FR/NL),

Réservation: Pro Velo 02/ 502 73 55 ou info@provelo.org www.provelo.org

Point de départ: Curo-Hall, Rue Ropsy Chaudron 7–1070 Bruxelles













Parckdesign 2012/ Brussels 28/06_14/10

www.parckdesign2012.be

FAIRE DISPARAÎTRE LES OBSTACLES

LE RÔLE DES CONSEILS CONSULTATIFS COMMUNAUX



Depuis les années '90, des conseils consultatifs communaux sont créés dans pratiquement toutes les communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Les membres de ces conseils sont, en général, des personnes en situation de handicap, des parents ainsi que des membres d'associations représentatives. Petit tour d'horizon.

Le conseil consultatif communal de la personne handicapée relève généralement de l'Echevinat des Affaires sociales. Il a pour objectif d'examiner les problèmes qui se posent encore dans le domaine et de faire des recommandations. Pour le constituer, un appel à candidature a été lancé via différents moyens d'information à disposition de la commune. Les candidatures reçues ont ensuite été examinées et validées par le Collège du bourgmestre et des échevins.

Que peut-on retenir de l'action de ces conseils? Le Centre de Documentation et de Coordination Sociales (CDCS) a été chargé de dresser un bilan des principales avancées obtenues grâce à ces conseils. Cette étude met en évidence des problèmes communs à la plupart des communes et fait apparaître les solutions recherchées ou apportées par certaines d'entre elles comme, par exemple, l'intérêt d'une formation des agents des services communaux pour améliorer l'accessibilité.

Un exemple parmi d'autres

A titre d'exemple, parce qu'il est présidé par José Camanera, lui-même «chaisard» et directeur de l'asbl Handiplus, le Conseil consultatif d'Etterbeek, qui rassemble une trentaine de personnes, semble avoir été à l'initiative de divers progrès sur le plan de l'accessibilité aux urnes.

Le chef du service des Affaires sociales de la commune, interrogé quant aux améliorations apportées grâce au Conseil consultatif, met en évidence le rôle de José Camanera, dans le fait que les principaux obstacles à la participation des personnes handicapées à la vie de la commune ont été écartés.

«Nous n'avons pas encore analysé tout ce que nous allons devoir faire en plus pour les élections communales, mais nous avons visité tous les bureaux de vote lors du précédent scrutin, et seuls deux lieux étaient quelque peu problématiques. C'était d'ailleurs le cas pour les personnes âgées également», dit-il. La Commune a donc tenu compte des recommandations du Conseil Consultatif.

Comme exemple des efforts réalisés en faveur des personnes handicapées, il cite un bureau de vote qui a été spécialement aménagé tout près de l'entrée du bâtiment. De plus, pour chaque bureau, un délégué communal peut guider les personnes en situation de handicap, invitées à passer prioritairement dans l'isoloir.

«En vue des élections communales, précise le fonctionnaire, une réunion conjointe a été organisée entre le Conseil consultatif des personnes handicapées et celui des aînés, puisque la problématique est assez similaire. Les représentants des deux conseils sont d'avis de regrouper les enjeux communs, pour se pencher sur les personnes «à besoins spécifiques ». Une recommandation qui sera donc transmise au Collège.

FORMULER DES SUGGESTIONS:

LA TÂCHE DU CONSEIL DES USAGERS

Par le vote aux élections. les personnes en situation de handicap vont, comme n'importe quel citoyen, participer à la vie politique de leur commune, de leur région, du pays. Mais pour elles, il est également un moyen de faire valoir son expression citoyenne, directement en prise avec le quotidien: la participation à un Conseil des usagers.

Cadre général

Les services d'accueil et d'hébergement sont dotés de Conseils des usagers dont la mission est de formuler toutes suggestions relatives à la qualité de vie et à l'organisation pratique de l'accueil ou de l'hébergement des usagers.

Les Conseils des usagers sont, par exemple, consultés pour les modifications au règlement d'ordre intérieur ou aux conditions générales de logement et de vie. Ils sont en possession du projet médico-socio-pédagogique du service, évalué et mis à jour régulièrement. Ils reçoivent aussi toutes les informations utiles à la participation des usagers. Les responsables des services veillent à assurer leur fonctionnement régulier. Un membre du personnel au moins doit s'occuper de l'animation et du secrétariat. Un tableau d'affichage informe les usagers de la composition du Conseil. Il est mis à jour lors de chaque modification. Les procès-verbaux des réunions sont consignés dans un registre.

Dans la pratique

Le Centre de jour et d'hébergement pour adultes atteints d'infirmité motrice cérébrale (IMC) FACERE, implanté dans un cadre verdoyant, accueille des personnes adultes des deux sexes, âgées de plus de 18 ans, jouissant d'une certaine autonomie. Les espaces ont été conçus et adaptés pour permettre la circulation en voiturette.

Un centre de rééducation fournit des soins de kinésithérapie, d'ergothérapie et de logopédie. Une piscine permet des soins d'hydrothérapie. Il y a aussi un jardin, un verger, une serre et une ruche. Le centre de jour offre, quant à lui, de nombreux ateliers tels que peinture, informatique, film d'animation, radio, multimédia, cuisine, jardinage, art-déco, jeux, improvisation, groupe de parole, bien-être ou encore comédie musicale.

Mais surtout, FACERE dispose d'un Conseil des usagers dynamique ayant notamment l'objectif d'améliorer les possibilités de prises de parole. Les résidents, qui y sont élus, bénéficient d'un encadrement à la fois structuré et structurant. Le Conseil est composé de 5 résidents, de 2 éducateurs, des responsables du centre de jour et du centre d'hébergement et de la directrice de FACERE, Mme Jacqueline Noldé. Une réunion est organisée une fois par semaine, pour s'exercer à la prise de parole. «Ce n'est pas facile de s'exprimer devant l'autorité», explique une éducatrice. «Avant chaque réunion, nous effectuons une préparation avec les deux éducateurs», précise Grégory, non parlant mais qui communique avec un traducteur «bliss» (langage idéographique) implanté dans son ordinateur. Il ajoute qu'il y a vraiment beaucoup d'idées échangées. Lui-même essaie de sensibiliser les résidents aux économies d'énergie, par exemple.

Marie Debaere, l'éducatrice qui supervise le Conseil des usagers, insiste sur le fait que celui-ci concerne bien les deux entités, aussi bien hébergement que centre de jour. Il a fallu expliquer aux résidents que le Conseil des usagers est un organe exclusivement consultatif et que, si les remarques sont bien accueillies, les décisions sont prises en dernier ressort par la direction, en accord avec les équipes.

«Tout ne va pas toujours comme sur des roulettes dans le Conseil des usagers», concède Mme Debaere. «Les relations entre les résidents ne sont pas toujours au beau fixe, il peut y avoir des jalousies, des conflits. Mais un des moyens d'aplanir les différends est de leur faire jouer des jeux de rôle afin qu'ils puissent se positionner sans se heurter. Les éducateurs cherchent en tout cas à ce que les points amenés n'aient pas pour but de servir des points de vue personnels, mais bien l'institution dans sa globalité», explique-t-elle.

Cette année, le Conseil des usagers a été réélu, pour un mandat de trois ans. Après une préparation importante, chaque candidat était invité à donner des explications sur sa personnalité et sur son programme, photo à l'appui. Des éducateurs étaient disponibles pour aider à rédiger une lettre de présentation. Une assemblée générale a eu lieu une semaine avant les élections, pour présenter les programmes de chacun.

Sur le plan concret, Mme Debaere annonce la création d'un DVD pour qu'existe un outil pour les résidents qui souhaitent avoir un retour de l'activité du Conseil des usagers. Ce DVD pourra aussi servir de support pour les réunions du Conseil.

Le Conseil semble avoir pris un rythme de croisière, même s'il n'est pas toujours évident pour les résidents élus de s'y exprimer. Mais les participants ont conscience de travailler pour l'ensemble de l'institution. Direction comme éducateurs apprécient les idées qui en sortent et essaient de les incorporer à la vie de FACERE. Une expérience positive donc, qui devrait pouvoir s'appliquer à toutes les institutions.

SE PRÉPARER POUR LE «JOUR J»

Le plus ancien des services d'accompagnement subventionné par la COCOF, le BATACLAN, créé en 1979, a inclus dans sa mission d'éducation permanente la sensibilisation et l'information sur les scrutins.

Au Bataclan, l'information avant les élections est apportée de deux façons. Joëlle Cornil, coordinatrice des loisirs enfants, adolescents et éducation permanente, nous explique : «De petits débats sont organisés avec des représentants des différents partis. Ils sont invités à sensibiliser, dans un langage accessible, à l'enjeu du devoir électoral.» Elle rappelle : «Tous ceux qui sont considérés comme majeurs doivent aller voter et ils y vont en toute autonomie, mais nous les aidons à comprendre la portée de leur choix.» La seconde manière d'informer est plus individuelle : chaque personne peut solliciter un membre du personnel du service d'accompagnement pour qu'il lui explique plus précisément la portée de son vote.

«Nous expliquons, aussi, sur le plan pratique, quels sont les documents qu'il faut présenter dans le bureau de vote et nous organisons des simulations pour préparer au vote électronique » précise Joëlle Cornil.

Le Bataclan a produit une petite brochure explicative pour les élections législatives, mais qui sera aussi utile lors du prochain scrutin communal puisqu'il rappelle la situation des 19 communes de la région bruxelloise, présente les différents partis et surtout les opérations qui devront être faites le jour du vote. On peut y lire les implications du vote en case de tête ou nominatif, le fait qu'on ne peut voter, sous peine d'annulation du vote, pour des candidats sur plusieurs listes différentes et aussi qu'il ne faut pas s'en faire si on a fait une erreur! Le personnel présent dans le bureau de vote ne manquera pas d'apporter son aide.

Le tout est rédigé dans un langage clair, destiné à mettre à l'aise les futurs électeurs, qui sont, précise Joëlle Cornil, porteurs d'un handicap léger.

POUR EN SAVOIR +

Le Bataclan avenue Général Bernheim 31 1040 Bruxelles Tél 02/6463013 bataclan@gmail.com

LES ÉLECTIONS...

«PAS SANS NOUS»!

« Pas sans nous », c'est le nom d'une campagne de sensibilisation que l'AFrAHM (Association Francophone d'Aide aux Handicapés Mentaux) vient de lancer en vue des élections 2012! « Les personnes handicapées ont le droit de s'impliquer en politique, le droit de voter et d'être élues »: l'association estime que pour appliquer dans les faits cet article de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, il est nécessaire de sensibiliser le grand public!

VERSION FACILE À COMPRENDRE



«On s'accorde à dire que 2 à 3% des personnes qui nous entourent sont déficientes intellectuellement mais il n'existe, en Belgique, aucune donnée administrative ou statistique», note l'association, qui compte sur les communes pour jouer un rôle de promotion et de diffusion de sa campagne.

«Les personnes déficientes intellectuelles peuvent être modérément ou très sévèrement touchées, mais en tout cas, leur fonctionnement s'améliore grâce à des soutiens appropriés, comme les apprentissages ou les stimulations ainsi que l'aménagement de l'environnement. En cas de situations sévères, une protection juridique - minorité prolongée - leur est accordée, comme si elles avaient moins de quinze ans. Elles n'ont alors pas le droit de vote. Mais dans tous les autres cas, ce droit doit être garanti» rappelle l'AFrAHM.

Il est donc important que ces personnes soient préparées spécifiquement à voter en bénéficiant, par exemple, d'informations en version «facile à lire». «Elles devraient pouvoir s'entraîner sur un ordinateur pour comprendre comment fonctionne le vote électronique» précise la campagne. L'AFrAHM a dès lors mis sur pied une simulation de vote, avec un véritable isoloir, prêté par la Ville de Bruxelles, le jour des 20 km de Bruxelles. Il faut dire que 112 coureurs participaient à l'épreuve pour l'AFrAHM, dont 16 personnes déficientes intellectuelles. Les personnes qui le souhaitaient ont ainsi pu «répéter» en vue du scrutin communal, soit par un vote papier, soit pas un vote électronique, selon la situation dans leur commune. L'expérience sera renouvelée lors de la «Journée des Familles» le 8 septembre prochain (voir annonce p.2).

La campagne rappelle aussi que, le jour des élections, les personnes handicapées doivent pouvoir compter sur un repérage jusqu'à l'isoloir et être accueillies par des assesseurs et des présidents de bureau sensibilisés à leurs difficultés. Cela signifie que ceux-ci doivent

accueillir la personne chaleureusement, pour la mettre en confiance. «Montrer et expliquer ne signifie pas faire les choses à la place de la personne handicapée», rappelle l'AFrAHM. «Ne parlez pas trop vite et répétez ce qui est important jusqu'à ce que vous soyez sûrs que votre message est bien compris.» Il faut savoir que la personne déficiente intellectuelle ne demandera pas spontanément de l'aide. Elle explique difficilement quel est son problème. Il faut donc essayer de le découvrir, en étant patient, en posant des questions courtes, concrètes et directes, toujours une seule à la fois.

Les personnes déficientes intellectuelles éprouvent des difficultés de compréhension, d'abstraction et d'analyse, de repérage et d'orientation, des troubles de la mémoire et de l'assimilation des informations, de l'anxiété face à des situations nouvelles ou difficiles. Mais on doit leur donner les moyens d'exercer elles-mêmes leur devoir de citoyen.

POUR EN SAVOIR +

Vous pouvez consulter le site de l'AFrAHM: www.afrahm.be Pour accéder à la brochure « Comment voter?» en version «facile à lire»: Sur le site de l'AFrAHM, cliquez sur «Facile à lire» (dans les rubriques à gauche de l'écran), puis « Documents en facile à lire », puis « Comment voter ? »



AUTRE OUTIL: LE DVD

«ESPACES DE PAROLE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE **HANDICAP**»

Ce n'est pas toujours évident pour une personne sans handicap d'être en mesure d'exprimer son avis, de poser des questions ou émettre des suggestions. C'est parfois encore plus difficile pour une personne porteuse d'un handicap.

L'asbl **SISAHM**, service d'accompagnement, a réalisé un manuel d'information, ainsi qu'un DVD pour susciter la réflexion des professionnels et des personnes en situation de handicap autour de la prise de parole.

Le DVD peut être projeté dans les services qui en font la demande et servir ainsi de point de départ à une réflexion sur les pistes qui pourraient aider le personnel des services soucieux de permettre à la personne en situation de handicap d'être actrice de sa vie, de faire ses choix, de mettre en place ses projets, de prendre la place qu'elle souhaite... Cet outil peut également être envisagé dans la perspective des élections. Il peut être utilisé pour sensibiliser le grand public aux difficultés qui subsistent pour assurer une participation égalitaire au processus démocratique et donc au scrutin communal.

Par ailleurs, le SISAHM a mis sur pied des groupes d'« auto-représentants », c'est-à-dire des citoyens, en situation de handicap, qui souhaitent mener des actions dans la société.

Les personnes réunies dans ces groupes développent leur confiance en elle et peuvent trouver ainsi les moyens de s'entraider.

POUR EN SAVOIR +

Pour vous procurer le coffret (DVD et brochure), n'hésitez pas à prendre contact avec le SISAHM. rue du Trône 127 à 1050 Bruxelles T. 02/219 49 78. annemarie.devleeschouwer@sisahm.be

LIGUE BRAILLE:

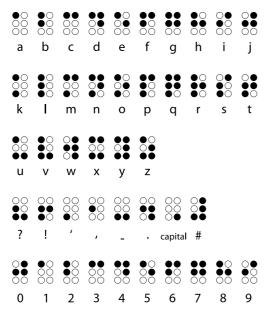
LES MALVOYANTS ONT BESOIN D'OUTILS!

La Ligue Braille insiste, dans un mémorandum adressé aux autorités politiques et publié à l'occasion des précédentes élections, sur l'importance de soutenir les concepteurs et fabricants d'outils qui améliorent considérablement la vie quotidienne des personnes malvoyantes et notamment la participation à la vie en société et l'exercice des droits civiques.

En effet, les entreprises qui développent ces outils considèrent parfois que les personnes handicapées ne représentent pas un marché suffisant sur le plan économique. Pourtant, argue la Ligue Braille, chaque fois qu'une adaptation est faite pour faciliter les démarches d'une personne handicapée, cette adaptation profite à tous. D'où un appel est lancé aux pouvoirs politiques pour qu'ils donnent l'impulsion nécessaire pour que concepteurs, fabricants et opérateurs se mettent avec eux autour de la table pour étudier l'accessibilité des équipements technologiques utilisés dans tous les aspects de la vie quotidienne.

La Lique Braille souhaiterait qu'une attention particulière soit portée aux sites internet de manière à les rendre accessibles aux personnes aveugles ou malvoyantes. On a constaté que, dans le cadre des élections communales, pour Bruxelles en tout cas, cet élément est effectivement essentiel. Dans cette perspective également, la Ligue Braille milite pour que l'on soit attentif à diminuer les obstacles physiques, qui constituent une plus grande entrave encore à la participation à la vie en société que les limites fonctionnelles liées au handicap proprement dit.

Pour obtenir des améliorations en faveur de la personne handicapée, la Ligue insiste, dans son mémorandum, sur une plus grande synergie entre les différentes autorités compétentes en la matière et elle est en passe d'être entendue avec le projet de création d'une carte «handipass», discutée par les huit ministres concernés par la problématique.



LEXIQUE DES SERVICES ET ASSOCIATIONS

PHARE

(Espace Accueil)

Rue des Palais 42 1030 Bruxelles

T. 02/800 82 03 info@phare.irisnet.be

www.phare.irisnet.be

Conseil National Supérieur des Personnes Handicapées (CSNPH)

Finance Tower bd du Jardin Botanique 50/150 T. 02/247 28 21 1000 Bruxelles T. 02/509 82 24

Cnsph-nhrph@minsoc.fed.be

Belgian Disability Forum (BDF)

Finance Tower bd du Jardin Botanique 50/150 1000 Bruxelles 1000 Bruxelles

www.bdf.belgium.be

Conseil Consultatif Bruxellois Francophone des Personnes Handicapées (CCBFPH)

Madame Thérèse Kempeneers-Foulon (Présidente) Rue des Palais 42 1030 Bruxelles

T. 02/800 82 03

Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme

Rue Royale 138 1000 Bruxelles

T. 02/212 30 00 ou 0800/12800

Permanence sans rendezvous : le jeudi matin espost@cntr.be

www.diversite.be

SISAHM

Rue du Trône 127 1050 Bruxelles T. 02/219 49 78

annemarie.devleeshouwer@ sisahm.be

AFRAHM (Association Francophone d'aide aux Handicapés mentaux)

Av. Albert Giraud 24 1030 Bruxelles secretariat@afrahm.be www.afrahm.be

Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH)

Rue St-Jean 32-38 T. 02/515 02 65 www.asph.be

Cap48

www.cap48.be

Altéo

Chaussée de Haecht 579/40 1030 Bruxelles T. 02/246 42 26 alteo@mc.be www.alteo-asbl.be

Passe Muraille asbl

Rue du Marché 29 7012 Jemappes **T.** 065/77 03 70 www.passe-muraille.be

Handiplus

Rue des Champs 67 1040 Bruxelles T. 02/647 04 50 secretariat@cyberespacehandiplus.com www.handiplus.com

Handiweb

SPF Sécurité sociale www.handiweb.be

Fédération Francophone des Sourds de Belgique (FFSB)

Rue Van Eyck 11A/4 1050 Bruxelles T. 02/644 69 01 infos@ffsb.be www.ffsb.be

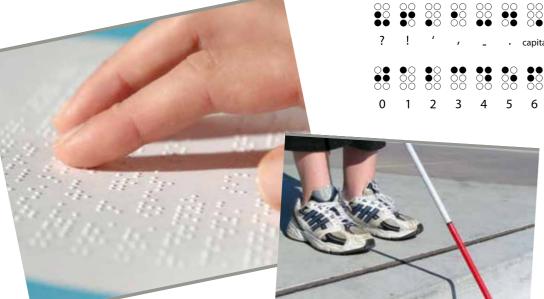
Le Lique Braille

Rue d'Angleterre 57 1060 Bruxelles T. 02/533 32 11 info@braille.be www.brailleliga.be

Œuvre Nationale des Aveugles (ONA)

Av. Dailly 90-92 1030 Bruxelles T. 02/241 65 68 info@ona.be www.ona.be

•	•	•	 •	•	٠	٠	•	٠	٠	•	•	•	•	•	•	•	•	•	٠	•	•	٠	٠	•	٠	٠	٠	٠	٠	٠	•	•	٠	٠	•	٠	٠	•	
																			•																				
					•	•													•								•			•			•			•			
•			 •	•		•			•			•			•		•			•	•		•			٠	•		•	•		٠	•			•		•	
				•			٠			٠			٠			٠			٠		•	٠				٠	٠	٠	٠	٠		٠	٠		٠	٠	٠	٠	
					•														•											•			•			•			
•			 •	•		•			•			•			•		•			•	•		•			٠	•		•	•		٠	•		٠	•		•	
				•						٠			٠			٠			٠		•	٠				٠	٠	٠	٠	٠		٠	٠			٠		٠	
																			•								•			•			•			•			
																			٠		٠						٠		٠	٠			٠			٠			







Personne Handicapée Autonomie Recherchée

Si vous ne souhaitez plus recevoir le Bulletin «Phare», merci d'adresser un courrier à l'attention du Comité de rédaction :

Service PHARE | Rue des Palais, 42 | 1030 Bruxelles T. 02.800 82 03 sdeschamps@cocof.irisnet.be

APPEL

À TOUTES LES **ASSOCIATIONS, LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET AUTRES**

Le Journal du Service Phare, se veut être un outil d'information à l'attention des personnes en situation de handicap, de leur famille et de leurs proches mais aussi du secteur professionnel et associatif actif autour de la question du handicap. Voilà pourquoi, nous lançons un appel à toutes les associations, les services administratifs et autres afin de nous envoyer leurs informations : annonces de colloques, informations sur de nouveaux projets ou initiatives, témoignages, questions, etc.

Service PHARE | Rue des Palais, 42 | 1030 Bruxelles T. 02.800 82 03

Dominique Dugnoille | Gaëlle Francart | Véronique Gailly Graphisme et mise en page www.xlsgraphic.com

